M. H. MACKENZIE.—Qu'est-ce que

voter phlegmatiquement?

M. T. C. WALLBRIDGE-Un hon. membre demande ce que j'entends par voter phlegmatiquement? J'entends un vote donné les yeux fermés sur une question aussi importante pour nos intérêts futurs. Ce vote démentira toute la carrière politique de plusieurs hon. membres. C'est abandonner tous nos droits au territoire du Nord-Ouest. C'est nous fermer pour jamais la perte de ce pays. Voilà ce que j'appelle un vote phlegmatique! (Ecoutez!) Les représentants de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick dans la conférence, ont eu bien soin de s'assurer la construction du chemin de fer intercolonial: quant au territoire du Nord-Ouest, on y songera lorsque l'état de nos finances le permettra : or, la confédération va entrer dans la carrière avec une dette de \$150,000,000. Il est donc évident que, pour le Canada, le Nord-Ouest est à jamais fermé. Que gagneronsnous dans cette confédération? Nous courons à toute vapeur vers la banqueroute, notre dette s'augmentera de beaucoup par cette combinaison, surtout la partie de cette dette contractée pour des chemins de fer inutiles, dont nous ignorons le tracé, qu'on ne veut pas nous indiquer, même aujourd'hui que ce renseignement ne peut plus avoir aucune influence sur les élections du Nouveau-Brunswick. (Ecoutez!) Je suis certainement en faveur d'une union des provinces de l'Amerique Britannique du Nord. Mais je veux une véritable union, et non pas un système gros de discordes, avec une foule de petites législatures qui ne feront qu'entraver la marche des affaires et notre progrès matériel ainsi que les progrès de la civilisation. Le projet ministériel nous assure certains avantages de l'union législative, mais les détails sont inadmissibles, même en principe, et j'emploierai pour les faire rejeter toute l'énergie dont je suis capable. Au Nouveau Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, on a reconnu que le projet nécessitait des amendements. Pourquoi refuser le même droit au Canada? Pourquoi accepterions-nous le projet dans son entier quand ses propres auteurs ne peuvent en justifier certains détails? C'est nous traiter avec mépris, et le ministère portera la responsabilité d'une pareille con-J'ai grande confiance dans l'hon. président du conseil et dans les deux membres du cabinet qui sont entrés au ministère avec lui. Mais lorsque cet hou, monsieur est entré au ministère sans exiger que son parti

y fût dignement représenté pour le Haut et le Bas-Canada, il a fait un faux pas pour ne rien dire de plus. (Rires.) Cela explique certains détails inexplicables de cette mesure, cela explique que le Canada ait consenti, avec l'assentiment de l'hon. président du conseil, à ce que la votation à la conférence fût réglée par provinces et non d'après la population. (Ecoutez!) Mais on a adopté le premier de ces systèmes, et voilà pourquoi les détails du projet sont tellement scabreux. Je crois donc que la chambre doit scrupuleusement combattre ces détails afin qu'ils n'obtiennent pas

la sanction impériale. (Ecoutez!)

L'Hon. M. HOLTON—Avant la fin de ces explications, que je n'ai nullement le désir de prolonger, je demanderai à l'hon. ministre des finances ce qui va être fait relativement à la loi des écoles du Bas-Canada, qui devait nous être soumise durant cette session. parle de la prorogation des chambres, et je désirerais savoir si les engagements pris par l'hon. membre à Sherbrooke, au nom de ses collègues et en son propre nom,-engagements renouvelés à différentes reprises depuis le commencement de la session, -- seront mis à exécution, ou si le programme ministériel sera modifié à cet égard, car il est évident que cette question est importante pour la confédération puisque les hons, membres l'ont comprise dans le projet?

L'Hon. M. GALT—Il me semble que la déclaration de l'hon. procureur-général du Haut-Canada est parfaitement explicite. Le gouvernement a l'intention de demander le vote sur les résolutions actuellement entre les mains de l'ORATEUR. En ce qui regarde la question des écoles, le gouvernement se tient à ses engagements et la chambre aura

à s'occuper de cette question.

L'Hon. M. HOLTON—Dans le cours de cette session?

L'Hon. M. GALT — Pas durant cette session, car, comme l'a déclaré l'hon. procureur-général du Haut-Canada, le gouvernement a l'intention de proroger les chambres le plus tôt possible. Mais toutes les clauses de ces résolutions devront occuper la légis-

L'Hon. M. HOLTON—Ainsi, le gouvernement ne s'occupera pas de ce détail durant cette session; il a sans doute modifié sa politique à cet égard par suite du résultat des élections au Nouveau-Brunswick.

L'IION. M. GALT—Le gouvernement n'a nullement modifié sa politique sur la confédération ni sur aucun des détails de ce projet.